

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 5 DECEMBRE 2023

Appel : Présents : 34 Excusés : 1 Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 19h30 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux membres de la Municipalité et à M. Philippe Causse de *La Broye*, ainsi qu'à deux auditeurs libres.

Avant de commencer la séance, un hommage est rendu à notre ancien Syndic, Monsieur Denis Moll.

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 10 octobre 2023
- 3) Informations du Président
- 4) Préavis municipal n° 09 / 2023 : Budget 2024
- 5) Préavis municipal n° 10 / 2023 : Amendements du règlement du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- 6) Informations municipales
- 7) Divers et propositions individuelles

### 1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### 2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 10 octobre 2023

Le Président rappelle les points discutés lors de la précédente séance du Conseil communal. Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

### 3. Informations du Président

*P. Thévoz* : Comme mentionné au point 6 du dernier Conseil, nous recherchons encore une personne pour intégrer la commission concernant l'avenir politique de la commune de Faoug.

**Hans-Jörg Brechbühl** se propose, il est élu à l'unanimité.

### 4. Préavis municipal n° 09 / 2023 : Budget 2024

*P. Thévoz* : Nous venons juste d'être informé que le préavis concernant le budget a bien été reçu par tous les membres du conseil, mais le budget proprement dit n'a pas été distribué à tous les conseillers. Il est très étonnant que personne ne se soit manifesté avant ce soir. Pouvons-nous quand même statuer sur ce préavis, ou devons-nous organiser une autre séance du Conseil cette fin d'année encore ? ça risque d'être compliqué ! Pour information, le préavis ainsi que le budget qui s'y rapporte sont bien documentés et ont été soigneusement étudiés par la Commission des finances. *J. Theux* : Nous avons un délai au 31 décembre pour envoyer notre budget validé à la préfecture. Je comprends si vous souhaitez ne pas l'approuver ce soir, dans ce cas il faudrait trouver une date d'ici fin décembre. *H.-J. Brechbühl* : Vu que personne ne se soit manifesté pour demander le document manquant, même s'ils l'avaient reçu, ils ne l'auraient pas lu ; je pense qu'on peut traiter ce sujet ce soir. *R. Hotz* : Je suppose que nous allons encore recevoir le budget détaillé par e-mail, nous pourrions donc le parcourir et poser des questions si nécessaire, certainement pas le remettre en question car nous allons probablement le voter ce soir.

*P. Lavanchy* : Il serait bien d'avoir un peu de temps maintenant pour consulter le budget.

*J. Laverrière* : J'ai étudié ce préavis avec la Commission des finances, je n'ai donc pas ouvert l'e-mail, nous nous mettons un bel autogoal au regard des gens qui nous ont élus pour légiférer sur les questions communales. Je dis « nous » car personne n'a réagi, je m'inclus dans cette situation. Les erreurs peuvent arriver, mais je ne sais pas dans quelle mesure il est pertinent de voter dans la situation de ce soir.

*P. Thévoz* : Présente des excuses au nom du Bureau et propose que le Syndic passe à une présentation détaillée du budget.

*J. Theux* : Le budget est déficitaire de Fr. 55'150.00 ; la raison principale est la hausse des taux d'intérêts à 2,5% l'année prochaine, ce qui est beaucoup plus haut que ce que nous avons l'habitude d'emprunter. Nous prévoyons d'investir Fr. 2'400'000.00, pour autant que tous les préavis soient validés par le Conseil. Cela fait une grosse augmentation des charges d'intérêts et d'amortissements. Par ailleurs, la commune ayant eu une rentrée d'impôts inférieure à ce qui avait été estimé pour 2023, nous avons préféré être plus prudents sur l'estimation des rentrées.

Le Syndic parcourt les rubriques du budget afin que les membres du Conseil puissent l'examiner et poser des questions. Le montant des vacations a été augmenté ; le budget 2023 pour ce poste est dépassé. Il y a beaucoup de sujets sur lesquels nous sommes actifs, tels que le PACOM, l'ABV (raccordement à l'eau potable), l'EBBV (raccordement aux eaux usées), la rénovation de la ferme RF45. *P. Lavanchy* : L'imprimante coûte Fr. 16'000 ? *J. Theux* : Nous avons demandé des offres, ce sont effectivement les prix.

*P. Heim* : Serait-il possible de commenter les modifications du poste « Traitement du personnel de l'administration » ? *J. Theux* : Nous avons changé la répartition des postes, désormais nous avons deux employés qualifiés qui sont chacun à 80%, ce qui fait une sensible augmentation des charges.

*M. Kaeser* : Le montant plus élevé pour la police des constructions est-il dû au fait qu'il y a plus de contrôles à effectuer ? *J. Theux* : Pas forcément ; le budget 2023 n'était pas très bien planifié. La politique est de refacturer les émoluments aux personnes qui demandent un permis de construire, mais une partie reste néanmoins à notre charge => les séances conjointes pour traiter les dossiers.

*A. Matar* : Il y aura une baisse d'impôts cantonal de 3.5 % l'année prochaine, cela devrait aussi affecter nos impôts ? *J. Theux* : Non, pas pour les impôts communaux ; nous avons voté le maintien du taux d'imposition pour la commune de Faoug à 65 %. Le Canton encaisse tous les impôts et nous reverse la part communale, c'est le Canton qui aura moins de revenus.

*R. Hotz* : Au point 440 « Parcs, promenades » : pourquoi il y a-t-il une augmentation ?

*J. Theux* : Nous devons sécuriser et entretenir la place de jeux.

*R. Hotz* : Concernant le point 720 « Prévoyance sociale cantonale » : dans toutes les communes ce poste est en augmentation, chez nous ça diminue, c'est positif, mais étonnant. *J. Theux* : Nous avons fait une moyenne entre les comptes 2022 et 2023, ensuite il y aura une refonte avec la nouvelle péréquation, c'est donc une estimation.

*R. Tacheron* : La Commission des finances a eu connaissance des détails du budget, l'a étudié, et relève les points suivants :

*La Commission des finances représentée par P. Heim, Y. Mischler, M. Krenger, J. Laverrière et*

*R. Tacheron s'est réunie le lundi 20 novembre 2023 afin d'étudier le préavis n° 09/2023 concernant le budget 2024. Nous remercions M. Johann Theux, Syndic, pour les explications apportées durant la séance. Les membres de la Commission ont apprécié les discussions ouvertes ainsi que la transparence dans les renseignements communiqués. La Commission constate que le budget a été établi d'une façon très prudente et que les charges ont été calculées au plus juste, tandis que les revenus ne sont pas surévalués. Elle relève les points suivants :*

- *Le compte 451 « Ordures ménagères et déchets valorisables » ne peut pas être équilibré car le prélèvement sur un fond spécial n'a pas été possible, celui-ci étant épuisé. Elle recommande à la Municipalité de mieux anticiper ce genre de situation pour éviter ce même problème avec d'autres comptes.*
- *La Commission est surprise que, contrairement à ce qui avait été discuté lors de la présentation du préavis 07/2022 « Règlement sur le stationnement des résidents et autres ayants droit sur la voie publique », les enseignants peuvent continuer à se garer gratuitement près de l'école.*
- *Pour plus de transparence, il serait souhaitable de séparer le compte 470 « Port » en deux comptes distincts « plage » et « port ». Cette modification permettrait d'avoir une meilleure image de ces deux domaines et de pouvoir prendre des mesures ciblées le cas échéant.*

*Pour les membres de la Commission, ce budget déficitaire avec un excédent de charges de CHF 55'150.00 peut être considéré comme équilibré. Elle est consciente qu'en fonction des circonstances, le résultat des comptes 2024 pourrait évoluer dans un sens comme dans l'autre.*

*La Commission recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 09/2023 concernant le budget 2024 tel que présenté.*

*P. Thévoz* : Réactions de la Municipalité par rapport aux trois points soulevés par la Commission ?

*J. Theux* : Concernant les « Ordures ménagères et déchets valorisables » : nous avons prévu d'augmenter les taxes en 2024. Pour le « Règlement sur le stationnement privilégié » : c'est vrai que ce n'est pas encore fait, c'était une discussion et pas une décision, mais nous allons maintenant aller de l'avant. Nous devons encore trouver une solution pour les enseignants qui travaillent à temps partiel. *R. Tacheron* : Et les places sur la voie publique ? *J. Theux* : Cela va être vu avec la Commission parking. S'agissant de séparer le compte 470 « Port » en deux comptes distincts « plage » et « port » : oui cela est totalement sensé. Je vais en discuter avec notre boursière.

**Le Conseil communal accepte le préavis sur le Budget 2024 à la majorité (1 abstention)**

## 5. Préavis municipal n° 10 / 2023 : Amendements du règlement du personnel communal au 1<sup>er</sup> janvier 2024

*J. Theux* : Nous avons dû faire beaucoup d'engagements ces deux dernières années et nous nous sommes rendu compte que lorsque nous soumettons le règlement du personnel aux candidats, il y a un point d'achoppement qui apparaît concernant le droit aux vacances car nous n'offrons que le minimum légal en vigueur, à savoir : quatre semaines. Nous avons décidé d'augmenter les vacances d'une semaine supplémentaire pour tous les différents postes ; nous trouvons cela plus juste et en adéquation avec ce qui se pratique par les employeurs publics de la région. En effet, les communes voisines fonctionnent sur une base de cinq semaines pour les employés au-dessous de 50 ans. Cela permettrait notamment de faciliter les engagements. Nous avons aussi adapté d'autres congés afin de nous conformer aux exigences légales. Nous souhaitons également augmenter à trois mois le délai de résiliation afin de faciliter le recrutement d'un nouveau collaborateur dans le cas d'une démission.

La Commission de gestion, par sa Présidente, Sandra Laverrière, relève les points suivants :

*La Commission de gestion, représentée par D. Bula, R. Lopes, M. Ruano, A. Matar et S. Laverrière s'est réunie en présence de M. le Syndic en date du 22 novembre 2023 pour la présentation du préavis cité en titre. En préambule, la Commission précise qu'elle n'a étudié que les articles 27, 31 et 50 mentionnés dans le préavis et qu'elle ne s'est pas penchée sur le reste du règlement du personnel. Les discussions furent nourries et intéressantes et la commission propose d'accepter le préavis en apportant toutefois quelques légères modifications aux articles 31 et 50. Ces modifications ont trouvé bon accueil auprès de M. Le Syndic lors de notre entrevue.*

*Art 27 : La reformulation de l'article telle que proposée dans le préavis fait sens et peut être acceptée telle que proposée.*

*Art 31 : Le nouveau nombre de jours de congés offert dans les différents cas de figure mentionnés dans les paragraphes a) et e) est adéquat. Le personnel communal peut ainsi profiter d'un délai d'absence plus important pour faire face au décès d'un proche et la commission salue cette démarche. De plus, l'adaptation du nombre de jours de congé de paternité fait suite à une obligation légale.*

*La commission recommande toutefois l'amendement suivant pour l'article 31 alinéa 1 point a) :*

*Un congé de cinq jours en cas de mariage ou de partenariat enregistré du collaborateur. Le congé pouvant être pris de manière non contiguë. [ajout] : "Le congé ne pourra toutefois pas être pris plus de 6 mois après la célébration du mariage ou du partenariat enregistré".*

*Art. 50 : La commission salue la volonté de la Municipalité d'adapter les durées des délais de résiliation. Elle estime toutefois qu'un délai de 3 mois dès la 2<sup>ème</sup> année de service serait plus judicieux et permettrait à la Municipalité de gagner un peu plus de temps pour recruter un nouvel employé lors d'un départ. La commission propose donc de reformuler l'article 50 al 1 comme suit :*

*"Après le temps d'essai, si les délais ne sont pas précisés dans le contrat de travail, le contrat peut être résilié par chacune des parties pour la fin d'un mois moyennant un préavis de [modifier] 3 mois". Le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'al. 1 commençant par « Pour les postes à responsabilité... » est caduque sachant que la Municipalité est libre de fixer le délai de résiliation qu'elle souhaite pour chaque contrat de travail et que les 3 mois entrent en vigueur par défaut si aucun (autre) délai de résiliation n'est mentionné dans le contrat.*

*Au vu de ce qui précède, la commission de gestion propose au Conseil Communal d'accepter les amendements du règlement du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2024 proposés dans le préavis 10/2023 tout en y incluant les modifications aux articles 31 et 50 mentionnés dans ce rapport.*

*J. Theux* : Les propositions de la Commission de gestion font sens, je propose de valider la proposition amendée.

*B. Petrauskas Brechbühl* : A l'article 8 du règlement, il est mentionné que le temps d'essai peut être prolongé de trois mois. En Suisse la période d'essai est de trois mois, il n'y a pas de prolongation possible, vous n'avez pas le droit de prolonger la période d'essai. *J. Theux* : La seule raison pour laquelle on prolongerait une période d'essai serait en cas de maladie ou accident, mais je prends note afin d'apporter les modifications conformément à la loi.

*Y. Mischler* : Les modifications concernant les vacances ou les congés me semblent correctes, mais je suis étonné que vous n'ayez pas directement adapté les salaires du moment qu'on modifie le règlement. Si on regarde l'échelle, la classe 1 indique un salaire très bas, et les candidats qui postulent regardent d'abord le salaire proposé. Par ailleurs, les trois mois de résiliation, c'est bien, mais si un employé veut partir, il va chercher à obtenir un certificat médical afin de ne plus travailler.

*J. Theux* : On ne pourra en effet pas empêcher un employé d'obtenir un arrêt de travail et de ne pas travailler ses trois derniers mois, mais ce serait un cas extrêmement rare. Concernant la grille salariale, il n'y a personne en classe 1 actuellement. Il s'agit d'une annexe au règlement du personnel communal et ne fait pas partie intégrante du règlement et de l'amendement. Je propose qu'on se repenche sur la question de la classification et des salaires correspondants ultérieurement.

*J. Laverrière* : Concernant l'article 50 et la durée de résiliation après le temps d'essai : Est-ce mentionné précisément dans le contrat de travail ou vous référez-vous plutôt au règlement ?

*J. Theux* : Nous mentionnons le délai pour peu qu'il soit dérogatoire, sinon ce sont les délais usuels qui s'appliquent.

*P. Lavanchy* : Avez-vous envisagé d'écrire le document en écriture épiciène, sachant que c'est fortement recommandé par le Canton ? Dans toutes les villes et la majorité des communes, c'est ce qu'on essaie de faire. Si un jour on s'y met, cela va être un énorme chantier, donc cela pourrait être une bonne idée de le faire justement au moment où l'on réécrit le règlement.

*J. Theux* : Je suis tout à fait d'accord avec ce principe, mais nous avons décidé d'amender le règlement et de ne pas le réécrire complètement car nous souhaitons que ces mesures, sous réserve de votre approbation ce soir, entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Si nous reformulons complètement le règlement, celui-ci devra obligatoirement passer devant les juristes du Canton, ce qui n'est pas forcément nécessaire pour des amendements.

**Le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 10 / 2023 : Amendement du règlement du personnel communal au 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec les amendements proposés par la Commission de Gestion et par Mme Petrauskas Brechbühl, à l'unanimité.**

## **6. Informations municipales**

**J. Theux** Personnel communal : Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous serons équipés d'une solution qui nous permettra de gérer les saisies d'horaires de manière plus simple et professionnelle. Il y aura une meilleure supervision des heures effectuées, des demandes de vacances etc. Le personnel pourra consulter ses documents RH online et nous pourrons simplifier les flux pour les notes de frais et pour les vacances de la Municipalité.

PACOM : Tous les opposants ont été reçus en séance de conciliation. Un fichier qui regroupe tous les motifs d'opposition a été créé ; sur les 37 oppositions, il y a 100 motifs d'opposition différents, une analyse est en cours. Au vu du nombre d'oppositions qui concernent certains points précis, nous allons améliorer notre règlement et notre plan, ce qui va nécessiter une nouvelle mise à l'enquête complémentaire. Uniquement les personnes lésées par les modifications pourront déposer une opposition. Les prochaines étapes sont les suivantes : envoi des pièces et présentation à la Commission PACOM ; échanges avec le Canton ; mise à l'enquête ; présentation d'une proposition de réponse aux oppositions au Conseil communal extraordinaire qui aura lieu l'année prochaine à cet effet ; envoi au Canton pour approbation (après la validation du Conseil communal). Le délai de recours courra dès ce moment-là pour les opposants qui auront maintenu leur opposition, avec d'éventuels effets suspensifs sur certaines parcelles ou certaines parties du plan.

La Commission PACOM va être convoquée en début d'année prochaine. Nous planifions une mise à l'enquête à la fin du printemps et l'envoi du dossier au Canton pour approbation d'ici l'été.

Parcelle RF45 – Le CDAF (Consortium d'architectes de Faoug) a présenté trois avant-projets à la Commission RF45 et à la Municipalité ; les variantes suivantes ont été explorées :

- 1) Variante qui reprend au maximum l'aspect actuel du bâtiment, avec rénovations
- 2) Variante hybride qui reprend l'âme du bâtiment avec agrandissement de la structure (élargissement et rehaussement du bâtiment).
- 3) Variante qui consiste en la démolition et reconstruction totale, afin d'exploiter au maximum les surfaces constructibles et droits à bâtir.

Toutes les variantes sont intéressantes ; la variante hybride qui garde le caractère du bâtiment et qui augmente la surface utilisée paraît la plus intéressante (meilleurs rapports avantages / inconvénients et couts / bénéfices). Les architectes vont travailler sur deux variantes plus abouties qui permettront de faire un choix afin de rédiger un cahier des charges pour trouver un architecte qui réalisera l'avant-projet choisi.

**Th. Lavanchy** Eau potable – Dans le cadre du projet de l'ABV, concernant l'attribution des prestations de mandataire (bureau d'ingénieurs), nous devons déterminer le type de la procédure régie par la loi sur les marchés publics => procédure ouverte ou sur invitation. Pour l'instant, nous avons deux offres / propositions provenant de bureaux d'ingénieurs distincts ; nous statuerons sur

la suite de la procédure à appliquer en regard de ces offres. Les différentes options suivantes sont à l'étude :

- Conduite de sécurité avec Courgevoux-Greng : après contact avec les cantons de Vaud et Fribourg, une conciliation serait possible en 2024 ; le processus est très long.
- Conduite de sécurité par le haut du village avec Courgevoux, sans passer par Greng : ce sera plus cher, mais il peut y avoir des synergies à trouver. Des offres ont été demandées.
- Réfection de la conduite de nos sources sur la commune de Courgevoux : nous avons reçu des devis estimatifs pour refaire l'entier de la conduite Courgevoux-Faoug.
- Mise aux normes du réservoir de la Mine : travaux trop coûteux pour peu de rendement, en plus du traitement et épuration de l'eau qu'il faudrait effectuer afin de traiter les micropolluants. Des recherches vont encore être effectuées.

Nous devons aussi refaire notre PDDE (plan directeur de la distribution de l'eau) pour donner suite aux exigences du Canton (notre PDDE actuel n'avait pas été validé en 2018) ; un bureau d'ingénieurs a été mandaté afin d'avoir une vision stratégique à long terme. – Les comptes d'eau et d'épuration ne sont pas équilibrés (les taxes eau et épuration n'ont pas couvert les dépenses en 2023). Une discussion avec la Commission de l'eau sera organisée en 2024 pour voir s'il faut augmenter les taxes. – S'agissant des eaux usées, nous planifions le remplacement du pompage situé à l'Impasse de la Grève, ainsi que de doubler les pompes situées aux Vouats et à la STAP.

– Le site internet a été mis à jour. Il y a une présentation et un suivi plus clair, comprenant les rapports d'analyses sur l'eau ; il sera mis à jour régulièrement.

Police des constructions et bâtiments – Nous avons discuté avec le bureau AWA sur les émoluments de constructions ; les mesures suivantes vont être mises en place : refacturer à chaque phase du projet et pas uniquement en fin de procédure, afin d'avoir un meilleur suivi des coûts et éviter une facture finale trop conséquente ; améliorer la communication avec les personnes qui déposent des dossiers en cas de non-conformité de ceux-ci ; mieux prendre en charge les dossiers au niveau de l'administration communale pour réduire ces frais ; trouver éventuellement une convention avec le bureau AWA pour avoir un montant fixe par année et pas sur appel. Nous allons aussi collaborer avec l'AISTBV (Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise), car nous sommes libres de choisir notre bureau technique. Nous souhaitons également établir un nouveau règlement des émoluments. J'ai reçu une première fois la commission de l'urbanisme, nous allons poursuivre ce travail afin d'établir des émoluments proportionnels et équitables en fonction de la grandeur de chaque projet. Bâtiments communaux – Bloc locatif : le CECB (Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments) montre que l'isolation de l'enveloppe du bâtiment n'est pas très performante ; le bâtiment en soi a plutôt une bonne note énergétique globale. L'idée est de réaliser les travaux nécessaires, tels que l'étanchéité du couvert à voitures, la peinture extérieure, les stores roulants ; cela fera l'objet d'un préavis. – Gare : Une réflexion est en cours pour une potentielle rénovation du bâtiment de la gare.

Divers – Les arbres remarquables vont être inventoriés au printemps, ce qui permettra de toucher une subvention pour la taille. – EBBV (association pour l'épuration des eaux Basse Broye Vully) : l'association a été constituée, j'ai participé à l'assemblée générale avec Sylvain Carrard. La commune de Faoug n'a pas de poste dans le CoDir, mais dans la commission des finances.

– SIT : le guichet cartographique a été mis en ligne et est accessible au public. Nous aurons une nouvelle interface avec d'autres communes broyardes.

D. Kaeser : – J'ai eu le plaisir d'intégrer la commission pour la création du nouveau site internet du GFBV (groupement forestier Broye-Vully). Nous avons voulu un site moderne et intuitif, vous trouverez le lien sur notre page « Forêts » sur le site internet de la commune de Faoug. On y trouve le plan de toutes les communes représentées par le groupement forestier divisé en trois zones, avec le nom et les coordonnées du responsable pour adresser vos éventuelles questions. Il y a des informations diverses pour les promeneurs, les propriétaires privés et les collectivités publiques, ainsi qu'un guide du savoir vivre. Il y aura prochainement sur le site la proposition de vente de bois de feu et de bancs/fontaines.

– Eglise : des nouveaux aménagements extérieurs ont été effectués : l'allée du portail jusqu'à la porte a été pavée, des fleurs ont été plantées, et la vieille haie a été arrachée.

– Voirie : Des frais ont été engendrés pour la réparation du véhicule Toyota Hilux pour repasser l'expertise. Il faudra faire le point sur les véhicules de la voirie ; des projets et propositions seront présentés en mars prochain. – Divers : nous ne pouvons malheureusement pas répondre à toutes les demandes (pas toujours sympathiques) que nous recevons continuellement.

L. Poinçot et M. Studer n'ont pas d'informations particulières à donner.

## 7) Divers et propositions individuelles

*T. Tacheron* : Bien que la commune ait déjà averti les propriétaires de chiens que ceux-ci doivent être tenus en laisse, je dois régulièrement le rappeler aux gens, mais je reçois des réactions négatives voire agressives. Je ne parle pas de situations à l'extérieur du village, mais dans le village. Dernièrement, une dame avec son cheval et son chien non tenu en laisse sont passés près de chez nous, nous avons eu peur, surtout pour les enfants. Ce chien est venu mettre sa tête dans mes sacs de courses vers ma voiture, sur ma propriété. D'après la propriétaire du chien, selon l'article 69 du règlement de police communal, il n'est pas nécessaire de tenir son chien en laisse s'il est bien élevé (!). Quelles sont les démarches pour agir et dénoncer ? Faut-il les prendre en photo ?

*J. Theux* : L'article mentionné existe et figure dans le règlement, mais il est effectivement difficile d'évaluer si un chien est bien dressé ou pas. C'est une problématique, il est cependant interdit de prendre une photo des propriétaires du chien sans leur accord. Il faut trouver des solutions qui conviennent à tout le monde, mais je trouve aussi que dans le village, les chiens doivent être tenus en laisse. Notre règlement de police nous permet de mettre une amende, mais il faut que les faits nous soient rapportés : il faut donc demander son nom à la personne concernée et rapporter à la Municipalité, qui pourra juger si une sentence municipale pour non-respect peut être attribuée. Le règlement de police est à l'ordre du jour, nous allons en discuter et regarder ce point-là en particulier.

*L. Jaccard* : Pouvons-nous avoir les dates des prochaines séances du Conseil communal ?

*J. Theux* : Les dates vont être communiquées très prochainement.

*P. Walker* : Dans les publications communales reçues récemment concernant les enquêtes publiques, je trouve que leur formulation est extrêmement succincte. Est-ce qu'il y aurait une possibilité de revenir aux anciennes formulations, plus détaillées, avec un nom de rue et quelques détails concernant le type de construction. *J. Theux* : Nous allons regarder comment nous pouvons faire un résumé moins succinct.

*L. Poinçot* : Je tiens à préciser que la commune de Faoug est une exception dans le domaine, ça ne se fait nulle part ailleurs des tout-ménages qui annoncent des travaux d'enquêtes publiques, elles figurent uniquement au pilier public, sur le site internet ou dans les journaux. *D. Galliard* : Les enquêtes publiques sont aussi sur le site internet de la commune. La première page complète est plus détaillée que dans le tout-ménage. *J. Theux* : Tout le monde n'est pas connecté à internet, nous pouvons trouver un juste milieu, avec un peu plus d'informations.

*M. Ruano* : Je souhaite signaler que les deux derniers vendredis, la salle communale a été louée par des particuliers, et aux horaires d'entrée et de fin d'école, des véhicules rentraient et sortaient de la cour pour livrer des marchandises ou prendre possession de la salle, et certains se sont permis de réprimander des enfants. Il faudrait mieux informer les personnes qui louent la salle, ou mettre des barrières à l'entrée de la cour aux heures d'école, c'est dangereux.

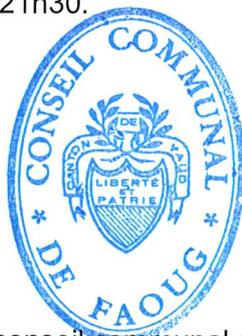
*J. Theux* : Nous n'avons pas été informés de ces incidents. Les horaires d'accès à la salle figurent sur le formulaire de location. Nous allons les rappeler également oralement.

*R. Tacheron* : J'ai appris récemment que le réserviste de la déchetterie est malade ; cela fait effectivement un moment qu'on ne l'a pas revu. Il s'occupe également des parkings ; bien que cela soit pour l'instant une période calme à ce niveau, avez-vous envisagé un remplaçant ou une solution pour le printemps prochain ?

*D. Kaeser* : Pour l'instant c'est en effet une période creuse au niveau des parkings. Nous n'avons pas encore cherché, M. Stéphane Rapenne s'est fait opérer aujourd'hui. Nous allons prendre de ses nouvelles en janvier et voir s'il peut recommencer à travailler d'ici mai-juin. Plusieurs personnes ont été contactées pour les remplacements à la déchetterie.

Le Président rappelle la prochaine échéance des votations fédérales du 3 mars 2024, remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h30.

Patrick Thévoz  
Président



Vanessa Feneyrolles  
Secrétaire



Faoug, le 5 décembre 2023

Approuvé lors de la séance du conseil communal du 19 mars 2024.